

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 20 OCTOBRE 2021 A 20 H

Date de la convocation : 12 OCTOBRE 2021

Présents : M. MATHIEU Patrick, M. TROTTET Jérémie, M. MAYERE Philippe, Mme MARCEL Madeleine, Mme SINTES Marie-Christine ? Mme FORISSIER Marilyne, Mme CHATTON Gwendoline, Mme DAVIN Julie, Mme VILLARD Sylvie, M. GAGLIULO Philippe, M NOGARA Yann, M GOUTTEFARDE Damien, Mme LOURDIN Vanessa ,, Mme MATHIEU Nicole

Absents avec pouvoir donné : , M. TROTTET Maxime pouvoir à Mme MARCEL Madeleine
Secrétaire de séance : Mme CHATTON Gwendoline

Avant de passer à l'ordre du jour, le Conseil municipal recevait une famille chambéonnaise afin de débattre sur le périscolaire.

L'entretien se terminant à 19h40, Monsieur le Maire demandait aux membres du Conseil municipal l'accord pour avancer la séance prévue pour 20 h à 19h45. Avis favorable.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les débats qui ont lieu pendant les séances ne doivent en aucun cas divulgués. Le compte rendu de séance est affiché sous huitaine à la grille de la mairie pour que la population prenne connaissance des décisions arrêtées en séance.

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2021.

Le compte rendu de la séance précédente n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité des membres présents.

2- ECOLE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le 1^{er} conseil d'école s'est déroulé le 15 octobre dernier. Le compte rendu a été adressé en mairie. Plusieurs points ont été évoqués, Monsieur le Maire regrette que ce compte rendu ait été adressé directement aux familles sans l'aval de la mairie (bien qu'il n'y ait pas d'obligation légale, cet échange en amont est fortement conseillé).

Après prise de contact avec Madame la Directrice, il a été convenu que le prochain compte rendu du conseil d'école serait établi conjointement avec la mairie/l'école puis transféré aux familles.

Monsieur le Maire précise que le compte rendu du 15 septembre sera transmis par la secrétaire aux membres du conseil.

3- CANTINE – PERISCOLAIRE

Madame Sintès, adjointe explique que suite au dernier conseil d'école 2 réunions sont programmées à la demande conjointe des parents d'élèves, enseignantes, ATSEM. Ces réunions auront lieu au retour des vacances de la Toussaint.

Monsieur le Maire précise que Madame Treillard, secrétaire sera présente aux 2 réunions , qu'un compte rendu sera établi et transféré à chaque conseiller.

Madame Sintès fait un compte rendu de sa réunion avec la MFR. Le conseil municipal décide

par 1 abstention, 1 pour et 13 contre de ne pas changer le mode de fonctionnement de fournitures des repas. **(D1-2021-10-20)**

Madame Sintès, adjointe donne des explications sur les différents ateliers mis en place pendant le temps périscolaire. Elle rappelle que dans le règlement qui a été transmis fin d'année scolaire et que les familles ont signé, il était bien stipulé que pour la bonne marche de ces ateliers, les enfants inscrits au périscolaire seraient récupéré par leur famille à 17h15 les lundi et jeudi pour la bonne marche de ces ateliers. Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil décide de maintenir le règlement du temps périscolaire tel qu'établi jusqu'à la fin de l'année scolaire pour permettre un bon fonctionnement des ateliers mis en place.

4- NETTOYAGE DES SALLES

Madame Sintès, adjointe informe le conseil qu'elle a reçu la société Forez Nettoyage pour faire un point sur les contrats en cours pour le nettoyage confié. Après étude, la proposition de la Société réactualisée reste au même tarif. Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil décide de renouveler la convention avec la Société Forez Nettoyage **(D2-2021-10-20)**

5- CDG 42

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le CDG 42 a transmis un courrier relatif au contrat de groupe d'assurances risque du personnel suite à une modification des tarifs et taux de remboursement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité donne son accord à Monsieur le Maire pour étudier et valider et lac échéant les modifications proposées. **(D3-2021-10-20)**

6- TERRAIN

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une micro crèche souhaiterait s'implanter sur le territoire de la Commune. Il demande l'autorisation au conseil municipal pour proposer une parcelle de 3000 m² de terrain situé derrière la mairie.

Après en avoir délibéré par 4 contre, 4 abstentions et 7 pour, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à leur proposer une parcelle de 3000m² derrière la mairie et demande que la partie prenante fasse une offre d'achat qui sera soumise lors du prochain conseil municipal. **(D4-2021-10-20)**

7- TRAVAUX

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des travaux sont à effectuer sur la ferme du toit de l'école. Un devis a été demandé et validé pour mise en réparation de cette ferme. Les travaux (plafond, murs et sol) effectués par les employés communaux reprendront une fois ce travail fait.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les essais de lumières place des anciens combattants vont être réalisés courant novembre. Dès que la date sera arrêtée, un mail sera adressé pour que ceux qui désirent assister aux essais puissent être présent. La date du 17 novembre semble se préciser.

Monsieur le Maire informe le conseil que le mur appartenant à la mairie, place des anciens combattants à fait l'objet d'une réfection.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été saisi d'une demande émanant du club de foot pour que la commune se porte caution (maximum 35 000 €) de l'emprunt que le club va contracter pour les travaux terrain de foot. Après en avoir délibéré par 1 abstention et

14 pour, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à se porter caution au nom de la commune à hauteur maximum de 35 000 €. **(D5-2021-10-20°)**

8- URBANISME

Monsieur le Maire demande l'autorisation de lancer une modification simplifiée du PLU. Après en avoir délibéré par 1 abstention et 14 pour, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de modification simplifiée. **(D6-2021-10-20)**

9- QUESTIONS DIVERSES

Le conseil municipal prenait connaissance :

- Signature du Plan bibliothèque au profit de l'école
- De la date de formation au 1^{er} secours qui a été arrêtée au 9 décembre 2021
- Du courrier de la CCFE concernant le chemin terrain d'aviation
- Prenait connaissance du courrier de Monsieur Pierre Fontimpe
- Prenait connaissance de la date du téléthon 2021 qui se déroule cette année à Chambéon : le 4 décembre 2021.
- De la demande de Monsieur Gaucher pour le ré empoissonnement de l'étang.
- Que le colis et le repas de Noël 2021 est reconduit
- Que des affichettes seront installées sur les concessions du cimetière à renouveler ou en état d'abandon cela afin de démarrer les procédures de reprises.
- De la démission de la Mairesse du CME de Chambéon.

Plus personne ne sollicitant la parole, la séance est levée à 22h45.

Le Prochain conseil municipal est fixé au mercredi 15 décembre 2021.